

Paris, le 30 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXPLOSION DE LA RUE DE TRÉVISE - REACTION DE DELPHINE BÜRKLİ, MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT, A LA SUITE DU COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

La Maire du 9^e arrondissement de Paris Delphine Bürkli prend acte du communiqué publié ce jour par le Procureur de la République dans le cadre de l’instruction ouverte à la suite de la terrible et dramatique explosion survenue le 12 janvier 2019 rue de Trévisse qui a fait 4 victimes et blessé 66 personnes.

Pour les victimes c’est une étape importante qui vient d’être franchie. D’ailleurs, **le 9 décembre dernier** lors d’une réunion organisée par la mairie du 9^e en présence des représentants du Procureur de la République, **la Maire du 9^e arrondissement avait insisté pour que ce rapport d’enquête soit remis avant la fin de l’année**, l’attente dans laquelle sont plongés les habitants délogés ainsi que les blessés depuis un an étant insupportable. Tous veulent et doivent connaître la vérité.

Le drame de Trévisse oblige à un devoir de transparence à l’égard des familles en deuil, des blessés et des centaines de sinistrés. **Des réunions se tiennent tous les mois depuis un an avec les victimes de la rue de Trévisse à la Mairie du 9^e et se poursuivront autant que de besoin. Le 12 janvier prochain, rue de Trévisse, l’association *Trévisse Ensemble* et la mairie du 9^e invitent les habitants à se réunir pour se souvenir** et pour que jamais plus une explosion d’une telle violence puisse voler la vie à des innocents et jeter à la rue tant d’habitants.

Au regard de la gravité des premiers éléments rendus publics par le Procureur de la République, la Maire du 9^e arrondissement demande à la Ville de Paris d’étendre dès à présent l’audit sur la gestion de la voirie annoncé par sa Directrice des Affaires juridiques **à l’ensemble des arrondissements de la capitale et non à la seule section territoriale regroupant les 1-2-3-4-9 et 10^e arrondissements**. Rappelons qu’à Paris si les arrondissements disposent d’un budget d’investissement permettant des aménagements de voirie, **les travaux d’entretien relèvent quant à eux du budget de fonctionnement central de la Ville de Paris**.

Alors que la Mairie du 9^e avait souhaité se constituer partie civile au printemps dernier dans le cadre de l’instruction ouverte sur l’explosion de la rue de Trévisse, cette démarche lui avait d’ailleurs été refusée, le Préfet indiquant que la Mairie du 9^e ne pouvait pas être considérée comme personnalité morale et juridique.